

N° de l'OMP : 10/00000573
N° MINOS : 00920662101090004
N° MINUTE : 38/2010

Juridiction de Proximité de Sélestat
1ère à 4ème classe

JUGEMENT AU FOND

Audience du VINGT-ET-UN MAI DEUX MIL DIX à QUATORZE HEURES ET QUINZE MINUTES ainsi constituée :

Juge de proximité : M. Jean-Philippe ARNOLD
Greffier : Mme Pascale ZIMMERMANN
Ministère Public : M. André DUBRULLE

Mention minute :
Délivré le : 7/6/2010

A : Ne GAASCH

L'affaire a été renvoyée à ce jour suite à l'audience du 30/04/2010 à 14:15 à la demande des parties ;

Copie Exécutoire le :

Le jugement suivant a été rendu :

A :

ENTRE

Le MINISTERE PUBLIC,

Signifié le :

D'UNE PART ;

A :

ET

PREVENU

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

Nom : DIDION
Prénoms : Bernard
Date de naissance : 10/03/1968
Lieu de naissance : SELESTAT
Filiation : DIDION HENRI
OSTERTAG EMILIE
Demeurant : 39 PRE VARETH
68160 STE CROIX AUX MINES

Sexe : M

Dépt : 67

Sit. Familiale : **Nationalité** : française

Profession :

Mode de Comparution : comparant assisté

Avocat : Maître GAASCH Marie Rose avocat au Barreau près le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg - 57 route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM

Prévenu de :

NON RESPECT D'UN ARRETE PRESCRIVANT DES MESURES POUR PREVENIR, ENRAYER OU ETEINDRE UNE MALADIE ANIMALE REPUTEE CONTAGIEUSE (Code Natinf : 24098)

D'AUTRE PART ;

PROCEDURE D'AUDIENCE

Monsieur DIDION Bernard a été cité à l'audience du 30 avril 2010 par acte d'huissier de Justice délivré à personne le 29/03/2010 ;

A l'audience du 29 mars 2010, l'affaire a été renvoyée contradictoirement à l'audience de ce jour ;

L'instruction a eu lieu dans les formes prescrites par les articles 535 et suivants du code de procédure pénale ;